

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépulture pour l'année 2024.

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépulture des cendres de [REDACTED] à l'usager [REDACTED] à l'usager d'y faire la sépulture la sépulture la sépulture

Article

Article premier. La concession cinéraire n° 411_2, relative aux sépulture des cendres de [REDACTED] est attribuée à l'usager [REDACTED] à l'usager d'y faire la sépulture la sépulture la sépulture

Article 2. Cette concession cinéraire est attribuée à l'usager [REDACTED] pour une durée de 15 ans, prorogable d'un tiers (15 ans) et expirant le 14 janvier 2040.

Article 3. La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

Article 4. Sous réserve d'avis, la concession cinéraire est attribuée par une délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole, sur proposition du Président de Limoges Métropole, au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 411_2

1 DOCUMENT - Publié le 27 Janvier 2025



DEC_FUNER_411_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 313,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**